

**COMMUNE  
DE  
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

Conseil Municipal  
du 20 décembre 2021 à 20 heures

Président de séance : **Madame Laurence DUMAS, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Présent(s) : **DUMAS Laurence, GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, AMATO Anne, BOUDRA Noémie, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, ROZAN François.**

Excusé(s) : **BERNARDON Rémy.**

Absent(s) : **RAMEAU Maryse.**

Pouvoir(s) : **BERNARDON Rémy à BERNARDON Régis.**

---

*Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures 00.*

**Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

M. Guy MOURIER, Conseiller municipal est désigné secrétaire de séance.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation**

Madame le Maire fait état des décisions prises sur délégation.

**Subventions aux associations – Amicale Laïque de Saint-Marcel-lès-Annonay**

Délibération n° 2021\_078

Le conseil municipal approuve la proposition des commissions « vie associative » et « finances » relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 1 250 € à l'association Amicale Laïque de Saint-Marcel-lès-Annonay. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Subventions aux associations – Association Les petits frères des pauvres**

Délibération n° 2021\_079

Le conseil municipal approuve la proposition des commissions « vie associative » et « finances » relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à l'association « Les petits frères des pauvres – Antenne locale d'Annonay ». Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Subventions aux associations – Association Le planning familial Annonay**

Délibération n° 2021\_080

Le conseil municipal approuve la proposition des commissions « vie associative » et « finances » relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 400 € à l'association « Le planning familial d'Annonay »

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 14

POUR : 7	CONTRE : 3	ABSTENTION : 4
----------	------------	----------------

**Décision modificative du budget**

Délibération n° 2021\_081

Le Conseil municipal donne son accord sur cette décision modificative du budget n° 4 suivante :

**FONCTIONNEMENT**

**Virements de crédits**

*Dépenses*

De	<u>l'article 022 Dépenses imprévues</u>	-	300,00 €
		<b>Total -</b>	<b>300,00 €</b>
à	<u>l'article 673 Titres annulés (sur exercices précédents)</u>		300,00 €
		<b>Total</b>	<b>300,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

**Virements de crédits**

*Dépenses*

De	<u>l'article 2121 Plantations d'arbres et arbustes</u>	-	500,00 €
		<b>Total -</b>	<b>500,00 €</b>
à	<u>l'article 165 Dépôts et cautionnements</u>		500,00 €
		<b>Total</b>	<b>500,00 €</b>

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**

Délibération n° 2021\_082

Le conseil municipal autorise Madame le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 définis, à savoir :

Chap./Articles	Dépenses réelles d'investissement votées au budget 2021	Dépenses inscrites dans les décisions modificatives	TOTAL BUDGET	Autorisation d'engagement crédits d'investissement avant vote BP 2022
<b>204 Subventions d'équipements versées</b>				<b>2 713,97 €</b>
2041582 Bâtiments et installations	10 855,89 €		10 855,89 €	2 713,97 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>				<b>64 950,00 €</b>
2111 Terrains nus	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	800,00 €	- 500,00 €	300,00 €	75,00 €
21316 Equipements de cimetière	20 000,00 €		20 000,00 €	5 000,00 €
2138 Autres constructions	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
21568 Autre mat et outillage d'incendie	2 500,00 €		2 500,00 €	625,00 €
21571 Matériel roulant	126 000,00 €		126 000,00 €	31 500,00 €
21578 Autre matériel et outillage voirie	10 000,00 €		10 000,00 €	2 500,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique	22 000,00 €		22 000,00 €	5 500,00 €
2184 Mobilier	3 000,00 €		3 000,00 €	750,00 €
2188 Autres immobilisations corporel	56 000,00 €		56 000,00 €	14 000,00 €
<b>23 Immobilisations en cours</b>				<b>23 000,00 €</b>
2312 Agencement et aménagements	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	500,00 €
2313 Constructions	- €	- €	- €	- €
2315 Installation, matériel et outillage	90 000,00 €	- €	90 000,00 €	22 500,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>90 663,97 €</b>

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### Remboursement location de salle durant période COVID-19

Délibération n° 2021\_083

Le conseil municipal accepte le remboursement de 300 € correspondant au versement d'arrhes d'une location de la salle culturelle annulée cause covid. Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

#### Demandes de subvention - Ecole publique : Transports piscine

Délibération n° 2021\_084

Le Conseil municipal donne son accord sur la participation financière à hauteur de 50 % du coût total des transports aux séances piscine suivies par les élèves de l'Ecole publique.

Le coût du transport s'élève à 800 € qui sera réparti entre la commune et l'association Amicale Laïque.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Demandes de subvention - Ecole publique : Formation prévention secours civiques**

Délibération n° 2021\_085

Le conseil municipal décide de prendre en charge financière de la formation de prévention et de secours civiques pour les 4 élèves en classe de CM2 et les 2 élèves en classe de CM1 de l'Ecole Publique, qui sera réalisée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche pour un coût total qui s'élève à 380 €.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Demandes de subvention - Ecole privée Saint Joseph : Transports piscine**

Délibération n° 2021\_086

Le Conseil municipal donne son accord sur la participation financière à hauteur de 50 % du coût total des transports aux séances piscine suivies par les élèves de l'Ecole privée Saint Joseph. Le coût du transport s'élève à 800 € qui sera réparti entre la commune et l'association OGEC.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Demandes de subvention - Ecole privée Saint Joseph : Formation prévention secours civiques**

Délibération n° 2021\_087

Le conseil municipal décide de prendre en charge financière de la formation de prévention et de secours civiques pour les 10 élèves en classe de CM2 de l'Ecole privée Saint-Joseph, qui sera réalisée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche pour un coût total qui s'élève à 380 €.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**OGEC Boulieu-lès-Annonay : classe de découverte**

Délibération n° 2021\_088

Le conseil municipal décide de donner une suite négative à la demande de l'OGEC de Boulieu-lès-Annonay concernant la participation financière pour une classe de découverte de l'Ecole privée Notre Dame qui se déroulera du 11 au 15 avril 2022 comprenant 3 élèves domiciliés sur notre commune compte tenu que nous disposons d'une Ecole publique et d'une Ecole privée sous contrat d'association et des services périscolaires : cantine et garderie.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Ardèche pour la période 2022-2026**

Délibération n° 2021\_089

Le conseil municipal approuve le projet de Convention Territoriale Globale pour la période 2022-2026

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

**Embauche du personnel de remplacement – Année 2022**

Délibération n° 2021\_090

Le conseil municipal autorise Madame le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, qui sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, pour l'année 2022.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Création de postes d'adjoint technique territorial à compter du 1er mars 2022 – 28 heures 45 minutes hebdomadaires**

Délibération n° 2021\_091

Le conseil municipal

- décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures 45 minutes,
- dit que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- complète en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Création de postes d'adjoint technique territorial à compter du 1er mars 2022 – 29 heures 50 minutes hebdomadaires**

Délibération n° 2021\_092

Le conseil municipal

- décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures 50 minutes,
- dit que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- complète en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS**

Délibération n° 2021\_093

Le conseil municipal donne son accord pour le contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS, prévu pour une période de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La redevance annuelle s'élève à 2 752,44 € TTC/an, qui sera réactualisée conformément à l'article 8 « Tarif ».

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Délégation temporaire de compétence à Madame le maire pour l'octroi de concessions d'occupation du domaine public communal avec les marchands ambulants venant s'installer le vendredi matin sis parking Les Berges de la Deûme**

Délibération n° 2021\_094

Le conseil municipal délègue sa compétence d'octroi des concessions d'occupation du domaine public concernant uniquement le point de vente qui aura lieu les vendredis matin sis Parking Les Berges de la Deûme, jusqu'au 30 juin 2022.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Protocole d'exécution du marché d'exploitation des installations de chauffage – Dalkia**

Délibération n° 2021\_095

Le conseil municipal donne son accord sur le protocole d'exécution du marché d'exploitation des installations de chauffage entre DALKIA, GEG Source d'énergies et la commune afin de détailler, sans les modifier, les modalités d'exécution du marché subséquent, tel que conclu entre le Territoire Energie Drôme SDED et le titulaire GEG Source d'énergies afin que ce dernier livre et facture le gaz à DALKIA, en sa qualité d'exploitant des points de livraisons de la commune.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

**Convention d'objectifs et de financement Secteur Jeunes du Nord-Ardèche 12/17 ans » - Association Familles Rurales (AFR) « Arc-en-Ciel » et les Communes d'Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Quintenas, Roiffieux, Saint Alban d'Ay, Saint Romain d'Ay, Satillieu, Savas, Vernosc-lès-Annonay**

Délibération n° 2021\_096

Le conseil municipal donne son accord sur la convention d'objectifs et de financement Secteur Jeunes du Nord-Ardèche 12/17 ans » - Association Familles Rurales (AFR) « Arc-en-Ciel » et les Communes d'Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Davézieux, Quintenas, Roiffieux, Saint Alban d'Ay, Saint Romain d'Ay, Satillieu, Savas, Vernosc-lès-Annonay, prévue du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Il autorise Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 14

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 30.

-----

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le.....21/12/2021....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Laurence DUMAS



